

# Recommandations départementales pour l'encadrement d'une sortie à bicyclette (utilisée comme moyen de transport)

## Références :

- *Circulaire n° 99-136 du 21-9-1999 : « Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques »*
- *Questions/réponses du Ministère*
- *NS n° 84-027 du 13 janvier 1984 : « Emploi par les élèves des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe »*

- 1. L'enseignant** aura réalisé, avant cette sortie, une unité d'apprentissage vélo avec les enfants.  
Il devra réunir les parents accompagnateurs pour les informer des contenus pédagogiques et des modalités de la sortie.  
Tous les vélos auront été vérifiés avant la sortie et seront en bon état de fonctionnement.
- 2. Les accompagnateurs** adultes doivent être titulaires du permis de conduire ou du code ou du B.S.R.
- 3. Prévenir la Gendarmerie** (et/ou la police municipale).

---

## Les accompagnateurs et le déroulement de la sortie

### 1. Les aspects réglementaires

- **Réglementation nationale: 1 adulte pour 6 élèves et casque obligatoire pour tous** (BO du 21.9.99).
- **Recommandations départementales :**  
La classe est divisée en groupes de 6 élèves maximum ; chaque groupe est encadré par un adulte.  
L'organisation est différente selon le type de sortie prévue :
  - Dans le cas d'une *sortie régulière*, sur trajet court (moins de 5 km), il n'y a pas nécessité d'avoir de voiture suiveuse.
  - Dans le cas d'une *sortie occasionnelle* supérieure à 5 km, la présence de la voiture suiveuse est indispensable.L'intervalle entre chaque groupe est compris entre 50 m et 100 m, ce qui permet à un véhicule doublant de se rabattre entre les groupes. Veiller à avoir un intervalle important avant d'aborder une côte.  
L'accompagnateur est positionné en général derrière le dernier élève, légèrement décalé vers l'axe central de la route afin d'avoir une bonne vision de l'ensemble du groupe.

## **2. Le rôle des adultes**

### *A) Des conseils d'ordre général :*

#### Avant la sortie

- Un contact préalable enseignant-accompagnateurs est indispensable.
- Les accompagnateurs ont une connaissance minimale du trajet à accomplir.
- Ils connaissent précisément le nombre d'enfants qui constituent leur groupe et le prénom de chaque enfant. L'enseignant aura au préalable choisi avec soin l'élève qui prendra la tête de chaque groupe.

#### Pendant la sortie

- Les accompagnateurs ont le souci de communiquer avec l'enseignant en lui faisant part de leurs remarques (sur les élèves, le trajet...).
- Ils respectent l'itinéraire prévu.
- Ils sont toujours vigilants : ils anticipent les changements de direction ou un éventuel arrêt ; ils surveillent le comportement des enfants et ils repèrent les éventuels signes de faiblesse ou de fatigue.
- Ils veillent à ce que les élèves soient toujours bien regroupés.
- L'écart de 50 à 100m entre les groupes doit être respecté ainsi que l'espace d'environ un vélo entre chaque cycliste dans chaque groupe.
- Les accompagnateurs préviennent le groupe quand ils voient arriver un véhicule.

### *B) Des conseils pour la ville :*

- Se positionner correctement sur la chaussée en laissant une largeur suffisante à droite entre le vélo et le trottoir.
- Ne pas raser le trottoir ou les voitures en stationnement.
- Eviter tout changement brusque de direction et tendre le bras pour indiquer que l'on tourne, surtout à gauche.
- Avant d'aborder les virages et les carrefours, anticiper largement les changements de direction en prévenant les enfants.
- Surveiller les mouvements des voitures pour prévoir tout déboîtement, virage ou démarrage.
- Utiliser, si besoin, l'avertisseur sonore.
- Emprunter les pistes cyclables existantes en occupant la bonne partie de la piste : si piste à double sens, circuler à droite et pas au milieu ; ne pas emprunter de piste cyclable à contresens.
- A un carrefour important à traverser ou à une intersection à risque, ne pas hésiter à mettre pied à terre.
- Pour passer un rond-point, rester à droite... ou mettre pied à terre.

### *C) Des conseils sur route :*

- Rouler à une distance suffisante du bord de la chaussée pour éviter notamment ornières ou gravillons.
- Ne pas hésiter à serrer au maximum à droite dans les virages ou lorsqu'une voiture double le groupe (sauf en présence d'ornières ou de gravillons).

### 3. Les conditions matérielles

- Le port du casque avec jugulaire attachée est **obligatoire** pour enfants et adultes.
- Chaque accompagnateur porte une chasuble fluorescente. Son vélo, qui aura été vérifié préalablement, est équipé éventuellement d'un écarteur de danger.
- L'enseignant aura prévu : nécessaire de réparation, pompe avec différents embouts, différents types de chambres à air, trousse pharmaceutique, antivols éventuellement.
- Conseillés : des téléphones portables ou un ensemble émetteur-récepteur.
- Chaque vélo devrait posséder l'équipement suivant : avertisseur sonore, dispositifs d'éclairage avant et arrière, bandes réfléchissantes sur les pédales, sur les deux roues, à l'arrière du vélo et à l'avant pour les vélos vendus depuis le 01/09/99.

## Informations complémentaires

### Organismes ressources :

**M.A.E.** : 4, av. Parc St André - 14200 Hérouville St Clair. Tel : 02 31 43 81 06

- Prêt de matériel : casques, chasubles, écarteurs.
- Documentation élève.

Site actuel : [www.infos-enseignants.org](http://www.infos-enseignants.org) : téléchargement possible de « Anastase », outil pédagogique destiné aux enfants de la MS au CE1.

A partir de mars 2010, nouveau site MAE : [www.mae-prevention.org](http://www.mae-prevention.org) et parution d'un document sur l'éducation routière appelé « Octavie » destiné aux élèves de CM.

### PREVENTION ROUTIERE

Comité Départemental du Calvados : - 4, rue du 11 Novembre - B.P. 173 - 14010 CAEN cedex. Tel : 02 31 83 94 12 et 83 94 16 Mel : [preventionroutiere14@wanadoo.fr](mailto:preventionroutiere14@wanadoo.fr)

- Documents divers : brochures « circuler à vélo », panneaux de signalisation, ...
- Intervention possible en classe avec documents pédagogiques.
- Gestion de la piste « éducation routière ».

### PREVENTION MAIF

7, rue Dr Laennec – BP 60112 - 14204 Hérouville St Clair cedex. Tel accueil : 02 31 06 63 00 Mel : [prevention.maif.herouville@maif.fr](mailto:prevention.maif.herouville@maif.fr)  
Permanence le jeudi matin uniquement.

- Document en prêt : « Apprendre la sécurité routière dès l'école maternelle »
- Document donné : « Les clefs de la signalisation routière »
- « Les aventures de Bill et Cyclette » (USEP 64) : préparation sortie vélo cycle 3 (sur commande)

### Bibliographie :

- Essai de réponses « Revue EPS » : Cyclisme à l'école (juin 1999)

*Remarque* : pour la partie pédagogique, la réglementation est à réactualiser en fonction des dernières circulaires.